



Avis du CHSCT21 du 3/06/20

#### Organisation du CHSCT21

- 1) Afin de permettre un fonctionnement efficace le CHSCT21 demande que le temps de **décharge des représentants des personnels** soit positionné les mardis après-midi. Ce temps permettra d'organiser des visites et des groupes de travail.

#### Élargissement de l'accueil des élèves

- 2) L'**élargissement de l'accueil des élèves en écoles doit se faire de manière progressive**. Une concertation entre l'équipe pédagogique, l'IEN et la commune doit permettre de répondre à de nombreuses questions mais aussi d'arrêter une décision claire et partagée. Le CHSCT21 demande, qu'en cas de dialogue compliqué et/ou si les solutions sont difficiles à faire émerger, l'IEN intervienne pour faire le lien entre les municipalités et les équipes pédagogiques de manière à mettre en place un élargissement cohérent dans le respect du cadre du protocole sanitaire.

- 3) CA et CHS.

Le CHSCTD 21 demande dans tous les collèges et lycées du département la tenue de Conseils d'Administration préalablement à la reprise, prescrite dans le BO du 14/05/20. Il exige la tenue des CA partout où ceux-ci n'ont pas été réunis et rappelle que le CA peut revenir sur des décisions prises unilatéralement avant leur tenue, concernant l'organisation de l'établissement et des enseignements dans les circonstances particulières présentes. Les CHS internes aux établissements doivent également se réunir et la situation présente est l'occasion de les mettre en place dans les nombreux établissements où il n'y en a pas.

- 4) Mesures protection CPE AED

Le CHSCTD 21 demande que du matériel de protection soit également systématiquement fourni aux personnels de Vie scolaire (CPE, AED, autres).

- 5) Présentiel/distanciel.

Le CHSCTD21 s'inquiète de l'organisation du travail des personnels enseignants combinant présentiel et distanciel et des charges de travail alourdies.

Comme dans le premier degré, le CHSCTD 21 demande que les enseignants assurant leur service complet en présentiel soient dispensés de l'enseignement à distance.

#### 6) Brassages à éviter.

Le CHSCTD 21 demande que l'organisation des enseignements en groupes et services partagés en collège et lycée ne soient pas laissée à l'appréciation de chaque établissement. Le brassage qu'entraîne ces enseignements devrait justifier leur non reprise et la poursuite du distanciel lorsque c'est possible.

#### 7) AESH

Le CHSCTD 21 prend acte de la parution tardive d'un protocole sanitaire national concernant les AESH au contenu trop général. Il demande à ce qu'il soit veillé à ce que les AESH accompagnant d'autres élèves que celui ou ceux qu'ils accompagnent habituellement ne voient pas leurs conditions de travail se dégrader et ne connaissent pas une augmentation des déplacements entre écoles et/ou établissements, ce qui serait en contradiction avec le protocole sanitaire. Il souligne que les situations dans lesquelles l'aide de l'AESH à l'élève ou aux élèves qu'il accompagne requiert un contact physique sont fréquentes, et regrette que le protocole ne préconise qu'au cas par cas des modalités spécifiques telles que gel HA en surplus, lingettes désinfectantes et « équipement spécifique pour les AESH (lunettes de protection et/visière). Il demande que le protocole national notifie que ces équipements, ainsi qu'une surblouse, doivent être accessibles pour tous les AESH en contact présentiel direct avec les élèves qu'ils accompagnent, et non « au cas par cas » défini localement.